

HERMESIANE ET ASSOCIES

Société par actions simplifiée au capital de 4 054 450 euros
Siège social : 89 Boulevard Haussmann – 75008 PARIS
750 093 106 RCS PARIS

(la « Société »)

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 12 JUILLET 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le douze juillet à dix heures,

Les actionnaires de la société HERMESIANE ET ASSOCIES, se sont réunis au siège social de la Société, sis 89 Boulevard Haussmann – 75008 PARIS en Assemblée générale extraordinaire, sur convocation du Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les actionnaires.

Monsieur Hrag SOUDJIAN préside l'Assemblée en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le Président, permet de constater que tous les actionnaires sont présents.

En conséquence, l'Assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Le Président dépose sur le Bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'Assemblée ;
- la copie des lettres de convocation ;
- le rapport du Président ;
- les texte des résolutions proposées à l'assemblée ;
- le projet des statuts de la Société ;
- la cession de droits sociaux entre Monsieur Hrag SOUDJIAN et les sociétés VULUNTA CONSEIL, BKAD CONSEIL et COMPTABOOST.

Puis le Président déclare que le texte des résolutions proposés ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation à l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Déclarations et renonciations diverses
- Modification de l'article 8 des statuts relatif au capital social – liste des associés et répartition des actions ;
- Modification de l'article 24 des statuts, relatif à l'exercice social ;

- Pouvoirs en vue des formalités.

DECISION PRELIMINAIRE
Déclarations et renonciations diverses

Les Associés,

déclarent avoir été pleinement et utilement informés de l'ordre du jour et avoir reçu toutes les informations nécessaires à ce titre,

prennent acte que tous les Associés se prononcent à l'unanimité sur l'ensemble des décisions,

renoncent, en tant que de besoin, à se prévaloir de toute action fondée sur le non-respect du délai de convocation préalable aux décisions d'Associés,

renoncent à se prévaloir, à quelque titre que ce soit, des dispositions légales et des stipulations des statuts de la Société relatives aux délais de convocation et de mise à disposition des documents susvisés.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

PREMIERE DECISION

Modification de l'article 8 des statuts relatif au capital social – liste des associés et répartition des actions

L'Assemblée Générale,

connaissance prise du rapport du Président, et de la cession de titres intervenue entre Monsieur Hrag SOUDJIAN et les sociétés VULUNTA CONSEIL, BKAD CONSEIL et COMPTABOOST ;

décide de modifier l'article 8 des statuts ainsi qu'il suit :

« Article 8 - Capital social - Liste des associés - Répartition des actions »

Le capital social est fixé à la somme de 4 054 450 euros. Il est divisé en 405 445 actions de 10 euros chacune, souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux, en proportion de leurs apports respectifs, de la manière suivante :

- ❖ **M. Hrag SOUDJIAN** : 231 568 actions, numérotées de 1 à 500 inclus, puis de 62 134 à 293 201 inclus, soit deux cent trente et un mille cinq cent soixante-huit actions ;
- ❖ **VULUNTA CONSEIL** : 22 576 actions, numérotées de 501 à 18 561 inclus, puis de 30 227 à 34 741 inclus, soit vingt-deux mille cinq cent soixante-seize actions ;
- ❖ **M. Alain BOURGE** : 11 559 actions, numérotées de 18 562 à 30 120 inclus, soit onze mille cinq cent cinquante-neuf actions ;
- ❖ **Monsieur Mathieu ROMMELAERE** : 53 actions, numérotées de 30 121 à 30 173 inclus, soit cinquante-trois actions ;

- ❖ **Monsieur Daniel KURKDJIAN** : 53 actions, numérotées de 30 174 à 30 226 inclus, soit cinquante-trois actions ;
- ❖ **Monsieur Adrien CABOT** : 13 664 actions, numérotées de 293 202 à 306 865 inclus, soit treize mille six cent soixante-quatre actions ;
- ❖ **BKAD CONSEIL** : 50 226 actions, numérotées de 34 742 à 57 618 inclus puis de 306 866 à 334 214 inclus, soit cinquante mille deux cent vingt-six actions ;
- ❖ **COMPTABOOST** : 31 839 actions, numérotées de 57 619 à 62 133 inclus puis de 334 215 à 361 538 inclus, soit vingt-sept mille trois cent vingt-quatre actions ;
- ❖ **TSAK** : 27 570 actions, numérotées de 361 539 à 389 108 inclus, soit vingt-sept mille cinq cent soixante-dix actions ;
- ❖ **CANOTI EXPERTISE COMPTABLE** : 13 797 actions, numérotées de 389 109 à 402 905 inclus, soit treize mille sept cent quatre-vingt-dix-sept actions ;
- ❖ **PAUL CALLAMAND** : 2 540 actions, numérotées de 402 906 à 405 445 inclus, soit deux mille cinq cent quarante actions ; »

Le reste demeure inchangé.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

Modification de l'article 24 des statuts relatif à l'exercice social

L'Assemblée Générale,

modifie l'article 24 des statuts comme il suit :

« **Article 24 – Exercice social**

L'exercice social commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre de l'année suivante. »

Le deuxième paragraphe est supprimé.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

Pouvoirs en vue des formalités

L'Assemblée Générale, **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des décisions des présentes.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

* *

*

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent acte sous seing privé signé par le Président de séance et l'ensemble des Associés.

Le Président de Séance :

DocuSigned by:

Hrag SOUDJIAN
449946D56AB34A4...

Monsieur Hrag SOUDJIAN

Les Associés :

DocuSigned by:

Hrag SOUDJIAN
449946D56AB34A4...

Hrag SOUDJIAN
Président - Associé

DocuSigned by:

Alain Bourge
C177DF4D2C5B4CA...

Alain BOURGE
Associé

DocuSigned by:

Mathieu Rommelaere
712875A85FDF4C7...

Monsieur Mathieu ROMMELAERE
Associé

DocuSigned by:

Daniel Kurkdjian
7E070F0CCB9B477...

Monsieur Daniel KURKDJIAN
Associé

Signé par :

Adrien CABOT
27C1490FFA2F4ED...

Monsieur Adrien CABOT

DocuSigned by:

Daniel Kurkdjian
7E070F0CCB9B477...

TSAK
Représentée par Daniel KURKDJIAN

Signé par :

François SORS

A45B1D8AF7FE423...

CANOTI EXPERTISE COMPTABLE
Représentée par François SORS

DocuSigned by:

Paul CALLAMAND

C37267FE0153421...

PAUL CALLAMAND
Représentée par Paul CALLAMAND

DocuSigned by:

Julie Werba

3C221E2812C1490...

VULUNTA CONSEIL
Représentée par Julie WERBA
Associée